

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 17156 Numéro SIREN : 450 610 373 Nom ou dénomination : 5F&F
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2019 sous le numéro de dépôt 78204

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 30-07-2019

N° DE DEPOT : 078204

N° GESTION : 2003B17156

N° SIREN : 450610373

DENOMINATION : 5F&F

ADRESSE : 81 R DE SEINE 75006 PARIS

MILLESIME : 2018

Désignation de l'entreprise : 5 F&F Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2
 Adresse de l'entreprise 81 RUE DE SEINE 75006 PARIS Durée de l'exercice précédent* 1 2
 Numéro SIRET* 4 5 0 6 1 0 3 7 3 0 0 0 1 8 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 8	N-1 3 1 1 2 2 0 1 7
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 232	44
	Fonds commercial (I)	AH	AI	519 306	519 306
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	4 500	1 648
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	55 745	62 289
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	456 827	981 805
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	10 000	
	Prêts	BF	BG	1 300	1 600
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	61 248	61 612
TOTAL (II)		BJ	BK	518 113	1 628 715
ACTIF CIRCULANT *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	156 921	187 093
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		12 974
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	12 759	24 044
	Autres créances (3)	BZ	CA	268 818	188 921
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	224 137	29 193
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	87 927	71 449
	TOTAL (III)	CJ	CK	750 562	513 674
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	518 113	2 233 444
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	1 300	(3) Part à plus d'un an : CR	144 788
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise : 5 F&F

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8....000.....)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(189 924)	(411 699)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	450 474	221 776
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	269 350	(181 124)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	30 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	30 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 270 807	1 535 465
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	29 200	94 860
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	364 540	389 479
	Dettes fiscales et sociales	DY	255 905	300 987
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	8 889	2 722
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	4 753	
	TOTAL (IV)	EC	1 934 094	2 323 513
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 233 444	2 142 389
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 025 055	1 032 118
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	65 066	18 032

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		5 F&F						Néant		*	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	14 218	FB		FC	14 218	9 208			
	Production vendue	biens*	FD	4 458 603	FE		FF	4 458 603	3 967 367		
			services*	FG	28 265	FH		FI	28 265	29 233	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 501 086	FK		FL	4 501 086	4 005 808			
	Production stockée*					FM					
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 594	14 567			
	Autres produits (1) (11)					FQ	34	54			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 503 715	4 020 429		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	14 218	9 208			
	Variation de stock (marchandises)*					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 134 304	1 180 009			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	30 172	(37 484			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	985 058	844 309			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	62 428	50 927			
	Salaires et traitements*					FY	1 166 302	1 164 382			
	Charges sociales (10)					FZ	377 198	372 258			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	191 426	185 944			
			- dotations aux provisions			GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	30 000				
	Autres charges (12)					GE	33 909	1 885			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 025 016	3 771 439		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	478 698	248 990		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 559	8 537			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)						GP	1 559	8 537		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	27 077	40 162			
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
	Total des charges financières (VI)						GU	27 077	40 162		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(25 518)	(31 624			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	453 181	217 366			

Désignation de l'entreprise : 5 F&F

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	2 755	12 584	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		5 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	2 755	17 584	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	7 175	19 763	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	5 214	1 484	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	12 389	21 247	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(9 634)	(3 663)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(6 927)	(8 073)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	4 508 029	4 046 550	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	4 057 556	3 824 774	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	450 474	221 776	
RENVOS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont {	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								IX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	2 594	14 567	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	33 858	1 870	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N		
	Cf état annexe										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
											12 389		2 755
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 233 443.99 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 501 086.40 Euros et dégageant un bénéfice de 450 473.70 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 62 107 €.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 71 042 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	41 472
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	29 570
Total	71 042

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

5 F&F
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 €
Siège social : 81 rue de Seine 75006 PARIS
450 610 373 RCS PARIS
DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 JUIN 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

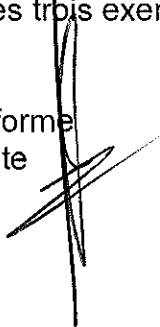
DEUXIEME DÉCISION

Après avoir déduit du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à	450 473,70 €
Le montant débiteur du poste « REPORT A NOUVEAU » apparaissant pour qui sera ainsi soldé	189 923,60 €

Décide d'affecter le solde, soit au compte « AUTRES RESERVES » à créer	260 550,10 €
	=====

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Présidente



SAS 5F&F

Siège Social : 81, Rue de Seine - 75006 PARIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 €

RCS PARIS B 450 610 373

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

AD

SAS 5F&F

Exercice clos
le 31 décembre 2018

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associée,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par *votre assemblée générale*, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société *SAS 5F&F* relatifs à l'exercice clos *le 31 décembre 2018*, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de *la société* à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie : « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du *1^{er} janvier 2018* à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

AD

SAS 5F&F

*Exercice clos
le 31 décembre 2018*

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations sur les délais de paiement ne sont pas conformes aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce. En effet, l'information concernant le nombre de factures fournisseurs reçues et non réglées n'est pas indiquée. De plus, les informations concernant les délais de paiement clients ne sont pas indiqués car elles ne sont pas pertinentes compte tenu de l'activité de la société (vente au comptant) et des montants non significatifs des soldes clients à la fin de l'exercice. En dehors de ces éléments, nous n'avons pas d'autre observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre *Présidente*.



SAS 5F&F

Exercice clos
le 31 décembre 2018

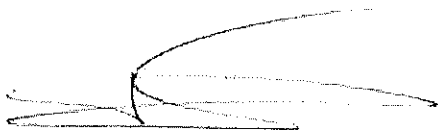
6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Nogent sur Marne, le 26 juin 2019



Alexis DOLLOT
Commissaire aux comptes